

n° 39

mardi 19
juin 73

APL ^{informations} Nantes

bulletin régional de l'Agence de Presse Libération

Entreprises :

- 3 - Guémené : la grève reprend.
- 9 - Thouaré : "comme au XIX^e siècle..."

Luttes paysannes :

- 9 - La Chapelle s/Erdre : procès d'un paysan pour avoir accueilli des étudiants étrangers.
- 3 - St-Etienne de Mont-Luc : manifestation des paysans contre les violences d'un cumulard.

Cadre de vie :

- 4 - Nantes : procès des parc-mètres.
- 5 - Tract distribué à propos du procès des parc-mètres.
- 6 / 7 : Guern : manifestation contre l'accaparement d'une vallée par un patron. Charge et violences policières. Inculpation de 4 personnes.
- 8 - Nantes : Manifestation pour la défense de l'environnement.

Calendrier :

- 2 - Nantes : meeting mardi 19 pour la liberté de la contraception et de l'avortement.
- 10 - Nantes : meeting de l'Association des Amitiés Franco-Chinoises.
- 11 - Bourgneuf-en-Retz : manifestation pour la protection de l'environnement et contre l'immersion de déchets radio-actifs.

APL-informations - bulletin de l'Agence de Presse Libération - dir.: Maurice Clavel - 14 rue de Bretagne, 75003 Paris - Tél : 508 84 42 - imprimerie spéciale APL -

Bureau régional : "Librairie 71", 29 rue Jean Jaurès, 44000 Nantes.

Abonnements (les 12 numéros, soit 3 mois environ) : 10 francs minimum - soutien : 15 ou 20 francs - en timbres, ou en chèques à l'ordre de la "Librairie 71" -

Vente au numéro (1 franc) - Nantes : Librairie 71 -
St-Nazaire : "Le Tiers livre" (librairie) - avenue de la République.

La permanence téléphonique de APL-Nantes est suspendue. N'appellez plus !

CONTRACEPTION AVORTEMENT EN LOIRE ATLANTIQUE

Après l'affaire de Grenoble, où un médecin est inculpé pour avoir pratiqué des avortements libres et gratuits, la loi ultra répressive de 1920 est morte et le gouvernement doit tenir compte de ce fait et de la volonté générale des femmes de disposer librement de leur corps et d'avoir les enfants qu'elles veulent.

Le conseil des ministres a donc adopté un projet de loi rendant l'avortement possible seulement dans certains cas : santé de la mère, enfant à naître anormal, viol et inceste. Mais sur un million de femmes qui avortent en France chaque année, 50 000 seulement pourraient le faire dans le cadre de la loi.

Cette loi laisserait toujours la majorité des femmes dans l'illégalité et dans les dangers et trafics de l'avortement clandestin, les forcerait à s'humilier et à simuler devant le médecin afin d'entrer dans le cadre de la loi. Où sont la liberté et la liberté de la femme dans tout cela ?

Parallèlement, se développe une campagne hystérique et mensongère contre l'avortement menée par ceux mêmes qui ont lutté et luttent encore contre la contraception, à savoir toute la clique d'extrême droite : Action Française, Ordre Nouveau, Laissez les vivre, (regroupement des médecins, patrons, cadres supérieurs, clergé et autres exploitateurs et parasites), soutenus par la majorité du corps médical (Cf. le manifest des 10 000 médecins condamnant l'avortement en toute circonstance).

Face à cette campagne, CHOISIR, MLF, PLANNING FAMILIAL organisent le

MARDI

MEETING DEBAT

19

JUIN

SALLE PAUL FORT 20H30

où sera exposé la situation réelle dans le département.

- Attitude des médecins de la région vis à vis de la contraception et de l'avortement
- Clinique privée de luxe
- Sabotage de la contraception par les médecins et la presse
- Réalité de l'avortement (situation sociale, causes, conséquences)

CHOISIR, MLF, PLANNING FAMILIAL parleront de leur activité face à cet état de fait. Un débat aura lieu ensuite.

* L'association Choisir tient une permanence à Nantes, le mercredi de 17 h à 20 h et le samedi de 14 h à 17 h à la librairie 71, rue Jean JAURES où les femmes peuvent s'adresser pour résoudre leur problème concernant l'avortement, la contraception, la sexualité.

** PLANNING FAMILIAL 2 rue du Château NANTES Permanence tous les jours de 14 h à 18 h et le samedi toute la journée.

St-ETIENNE DE MONT-LUC : manifestation de 150 agriculteurs le 13 juin

(APL-nantes a publié à plusieurs reprises -n° 34, 35, 36- des communiqués sur le cas de cumul de 13,30 hectares d'un herbager, Babin, à St-Emilien de Blain)

Après un arrêt préfectoral interdisant le cumul, l'union cantonale agricole de Blain avait décidé une intervention pour mettre en pratique cet arrêté et sortir les 18 bêtes des terres en question. Dans la nuit, Babin et ses complices venaient chez J. Bouligaud, agriculteur à St-Emilien, pour le brutaliser, armés de fourches et de fusils. L'union cantonale de Blain portait plainte. La FDSEA et l'union cantonale appelaient à une manifestation mercredi 13 à St-Etienne de Mont-Luc, jour où Babin et ses complices passaient devant le tribunal de St-Nazaire.

A l'issue du rassemblement, les agriculteurs présents décidaient de faire un tour symbolique en voitures jusqu'à la Sénéchalais, la ferme de Babin.

A St-Nazaire lors de l'audience du tribunal de grande-instance, le procès de Babin et de ses 3 complices, poursuivis conjointement pour coups et blessures et séquestration, faisait l'objet d'une demande de renvoi, suite à la constitution en partie civile de J. Bouligaud. Cette requête étant acceptée, le jugement est donc reporté au 4 juillet.

GUÉMENE : la grève reprend à la C.I.G. devant l'intransigeance patronale

Samedi 16 à 8 h, la grève reprenait. Voici les derniers faits. (voir APL n° 33, 35, 36, 38)

Vendredi 8 : réunion de la section syndicale CFDT pour l'élection d'un bureau.

Lundi 11 : projection du film "coup pour coup", une vingtaine de participants.

Mardi 12 : réunion de la section syndicale.

Jeudi 14 : réunion de la section et du comité de soutien. Information sur la décision prise par la direction de l'usine de changer de conditions de travail une employée de bureau, syndiquée. Elle se retrouve dans l'atelier à côté d'une contremaitresse, avec un travail un peu différent. Brimade supplémentaire : alors qu'elle a un travail de comptabilité à faire, on lui remplace la machine-à-calculer qui multiplie et divise par une simple additionneuse.

Vendredi 15 : 8 h. - Embauche; remise d'une lettre de la section syndicale au directeur posant 3 revendications :

- 1) - réintégration complète/ ^{sans conditions} des 6 ouvrières licenciées pour la précédente grève
- 2) - retour à des conditions normales de travail pour l'employée de bureau
- 3) - reconnaissance de la liberté syndicale.

12 h. : la déléguée de la section téléphone au directeur pour demander un rendez-vous à 17 h. Il lui est répondu que le directeur n'est pas à sa disposition ...

17 h. : le directeur refuse de recevoir le bureau de la section syndicale, de même que la déléguée, sous prétexte qu'elle n'a pas de carte de déléguée. Il reçoit les 2 ouvrières reprises le 5 juin pour leur préciser qu'elles doivent avoir 55 de rendement pour rester dans l'usine (au 15 juin, elles ont 26 de rendement). Il dit à l'employée de bureau qu'elle restera dans l'atelier.

Samedi 16 : Pendant toute la journée, 56 ouvrières sur 150 sont en grève, soutenues par de nombreux sympathisants. Rencontre avec le directeur, à 2 reprises; celui-ci refuse de négocier tant qu'il n'y a pas reprise du travail ... Contacts avec les ouvrières de Nozay.

Lundi 18 : à l'embauche, 58 ouvrières continuent la grève jusqu'à satisfaction de leurs revendications.

LORIENT : occupation de l'entreprise Robin par les ouvrières

Les ouvrières de chez Robin occupent l'entreprise depuis plus d'une semaine pour protester contre le chômage où elles sont actuellement, et qui risque d'entraîner leur licenciement. Samedi 9, elles ont pu toucher leur paye de mai, jusqu'alors bloquée sur les comptes.

5

APL NANTES - Samedi 16 Juin : 500 personnes manifestent à l'appel de l'Association Nantaise pour la Défense de l'Environnement.

(cf APL N° 38)

Tract distribué par le comité des usagers.

LES PARCMETRES A LA LOIRE !!!

Pour tout citadin, la vie dans la ville, c'est un peu, beaucoup, la circulation dans la ville. L'installation du stationnement payant à Nantes, s'il n'a pas, contrairement à ce qui le justifiait, aidé à améliorer les conditions de déplacement, n'a pas non plus suscité de gros remous.

Dans d'autres villes où cela a été (Bourges, Amiens...) les parcmètres ont vite disparu? Tant syndicats, associations de commerçants et de citoyens lui ont mené la vie dure.

À Nantes, bien qu'amendes et menaces deviennent une habitude, l'opinion se réveille et les grossières campagnes d'intimidation de la Société concessionnaire atteignent un but inverse de celui souhaité. S'ils crient si fort, s'ils taxent avec tant d'exagération, s'ils osent même poursuivre, le public sent bien que c'est parce qu'ils ne sont pas assurés de leur bon droit et que leur racket est de moins en moins fructueux.

En effet, le principe du stationnement libre ne peut être aménagé par des arrêtés municipaux qu'après une décision prise par voie de mesure générale (entérinée par le conseil d'état) établissant la non-discrimination entre usagers et la non-lucrativité du service.

À ce sujet, nous notons :

- que les automobilistes fréquentant le centre de l'agglomération (travail logement) doivent dépenser des sommes folles (jusqu'à 200 F par mois) pour disposer de leur véhicule suivant leurs besoins. Il faudra donc être riche pour pouvoir désormais habiter ou travailler dans le centre et posséder une voiture.

- que la société Concessionnaire (dite Neptune) est une société privée et que c'est en tant que telle qu'elle est acculée à ne pas faire faillite avec les parcmètres. En effet, le contrat qu'elle a engagé pour 30 ans avec la Municipalité est tel qu'elle ne peut le rompre sous peine de pertes énormes et que c'est sans doute le déficit de l'exploitation du parking payant et de la cafétéria situés dans l'immeuble Neptune (objet du contrat) qui a poussé la municipalité à lui concéder l'exploitation du stationnement payant dans le centre ville.

Tant que Neptune exploitera le stationnement payant, la non-lucrativité paraît douteuse... Dans cet état de fait, au moins, les agents Neptune ne peuvent être et ne seront jamais assermentés : les amendes, sans valeur légale au départ, ne peuvent même pas être recouvertes par voie juridique, malgré l'intimidation que beaucoup d'usagers connaissent maintenant.

Si l'intimidation et les menaces ne paient plus, ceux qui y croient encore ont trouvé un moyen de ne pas en recevoir : l'utilisation de joints synthétiques dans les parcmètres.

Ce qui devait être rentable devient sans rapport. Pour endiguer cette tragique évolution, Neptune engage donc deux procès parallèles le 18 Juin : le premier, contre deux utilisateurs de joints synthétiques qui ont reconnu les faits dans le procès verbal que la Dureté Urbaine détentrice de pouvoirs spéciaux (jusqu'à fouille de corps, de voiture, perquisitions) a dressé; le second, au tribunal de Nantes, pour obtenir le paiement des amendes augmenté des frais de justice.

C'est par la détermination publique à refuser de payer par la dénonciation systématique et répétée de l'usurpation de pouvoir par une société privée, même favorisée par la municipalité, par le refus clairement manifesté de laisser aliéner l'espace de notre ville

que la justice pourra être éclairée et pourra aider à ce que cessent immédiatement de tels abus.

COMITE DES USAGERS NANTAIS.

GUERN - LUTTE CONTRE L'ANNEXION D'UNE VALLEE PAR UN INDUSTRIEL DE LORIENT.

Samedi : Suite à l'appel qui avait été lancé, dès l'après-midi de samedi des gens se sont rendus sur la propriété de Mr Caméra, l'industriel de Lorient qui s'est approprié une partie des bords de la Sarre (Cette appropriation a soulevé la colère des pêcheurs, des chasseurs, ainsi que celle des habitants du hameau de St Jean de Guern qui ne disposent plus du droit de passage pour se rendre chez eux.

Très rapidement, des discussions se sont engagées entre Mr Caméra et les occupants, Mr Caméra soutenant : "j'ai le droit pour moi". Pour de qui est du droit de passage, il y a un procès : si j'ai raison, je coupe le passage, si j'ai tort, je mets des barbelés à chaque bout du chemin et de toutes façons, vous ne pourrez ni pêcher, ni passer".

Mr Caméra ne se déplaçait jamais sans son chien et son garde du corps. Lui et sa famille ne se sont pas gênés pour traiter les gens présents de "paysans, ploucs, etc".

Dans la soirée, s'est tenu un fest-noz auquel ont participé des gens venus de toute la Bretagne, principalement des jeunes. On pouvait compter 3 à 4.00 personnes. Celles-ci ont ensuite campé dans un champ prêté par les habitants du pays. Elles ont pu suivre le film "Libération des bords de l'Erdre", une affaire semblable qui s'était passée dans les environs de Nantes en Juin 71. Nombreux étaient ceux et celles qui ont prolongé la soirée autour du feu de camp.

Dimanche : Les gens, de + en + nombreux, vont se promener sur le chemin que Caméra veut interdire. A nouveau, les discussions s'engagent avec lui au début, elles sont calmes, mais elles vont se faire de + en + nerveuses. Caméra a placé un chien sur le pont qui rejoint les 2 rives de la Sarre et par lequel passe le chemin qui est l'objet du litige. Quelqu'un filme. La femme de Caméra se jette sur lui mais est remise à sa place. Le garde du corps de Caméra sillonne la propriété avec le chien de Caméra. Rapidement le ton va monter. Caméra appelle les gendarmes qui viennent à 2 en 4L et prennent position sur le pont. Cette ambiance tendue va se prolonger toute la journée. Les estafettes de la gendarmerie font plusieurs allées et venues. Le nombre de gens présents est proche du millier.

La fête se poursuit. Dans la soirée, le film sur la lutte des paysans d'Orvault contre un cumillard est projeté; dans la journée, une pièce de théâtre sur la situation des paludiers de Guérande a été présentée. Puis c'est un nouveau Fest-Noz suivi encore de veillées autour des feux de camp. En fin de journée 2 cars de gardes mobiles et plusieurs estafettes de gendarmerie ont pris position a proximité des lieux.

Lundi A 14 heures était prévu un pique nique sur la propriété de Mr Caméra. Plusieurs personnes se retrouvent sur le champ qui fait face à la maison de Mr Caméra. La Sarre les sépare. seul le pont si bien gardé la veille relie les deux parties de la propriété. Le pont est d'ailleurs toujours bien gardé par le chien qui est attaché. Quant aux gendarmes, ils sont dans la cour de la maison. Les gens en face se promènent, discutent, écoutent des chansons, prennent des bains de pieds...

Une personne du village va alors traverser la rivière à pied pour aller discuter avec Mr Caméra; elle est reconduite. Le chien qui gardait le pont est détaché et s'enfuit mais les gendarmes bouchent l'autre issue du pont et une quarantaine de gardes mobiles prennent position à une cinquantaine de mètres du pont.

Les prises de parole se succèdent, séparées par des chansons. Les comités d'action bretons, un conseiller municipal Séglien, un paysan, des pêcheurs, des chasseurs, des Kanoetistes prennent la parole puis il est donné lecture d'un communiqué du FLB

Vers 18 heures, les organisateurs demandent la dispersion.

GUERN - 12 Juin : les gardes Mobiles chargent la foule

A 18 heures, les organisateurs ayant demandé la dispersion, les gens se retirent lentement. Les Gardes Mobiles, sur la colline d'en face se préparent plus ou moins à intervenir. Les gens présents sont encore nombreux parmi lesquels les habitants de Guerneavec leurs enfants.

C'est alors que certains roulent de grosses pierres sur la route qui mène chez Caméra, sur une 50 aine de mètres après la barrière. A peine sont-elles posées que Caméra, sa famille, ses amis et les 4 gendarmes les enlèvent. Les manifestants les remettent au fur et à mesure.

C'est à ce moment que les gardes Mobiles qui remontaient déjà la colline pour rejoindre leurs cars sont redescendus et ont chargé sans sommations et ont tiré des grenades lacrymogènes. Une bousculade s'en est suivie tout au long du chemin entre la propriété de Caméra et Corn-er-Pont/ Les Gardes Mobiles n'ont pas cessé de tirer des grenades sur la foule qui s'enfuyait. Les enfants qui étaient nombreux étaient complètement affolés par le bruit et la fumée. Il y eut des jets de cailloux pour riposter.

Alors que les gens arrivaient sur la grand route, les gardes-mobiles ont continué à tirer; ils auraient même lancé une grenade offensive. Les gens qui filmaient ou photographiaient étaient particulièrement visés par les grenades lacrymogènes lancées à tir tendu. Les Gardes Mobiles ont forcé la porte d'un café à proximité, en ont fait sortir tous les consommateurs (des gens du pays). Une cinquantaine de verres ont été cassés, un client a été brutalisé et sa guitare fracassée, des tables ont été renversées. A un autre café voisin, les patrons se sont vus signifier qu'il valait mieux ne pas servir à boire.

Les gardes mobiles ont emmené 3 personnes dont un pêcheur pour aller ramasser les cailloux restés sur la route. Les 300 personnes présentes étaient complètement sidérées et révoltées; dans les cafés de Guern, tout le monde en discutait : "c'est eux qui ont semé la pagaille... ils ne perdent rien pour attendre...c'est mauvais pour lui ce qu'il a fait... c'est terminé pour lui, il ne vivra pas là... s'il faut qu'il paye des CRS pour le garder... moi je n'ai pas besoin de CRS pour dormir, je ne suis pas un capitaliste."

Une demiheure plus tard, nouvelle charge, un témoin raconte : "une trentaine de gens éparpillés discutaient devant le pont de Caméra lorsqu'une trentaine de gardes-mobiles sont apparus, ils sont arrivés ont tabassé ceux qui causaient et en ont ramassé 6. Une vingtaine se sont éparpillés. On s'est sauvé de justesse.

"Dédé, un des organisateurs a été libéré les lunettes cassées, une dent en moins, la lèvre ouverte. En plus, il a du aller enlever les pierres tout en recevant des coups de matraque.

GUERN - CAMBRIOLAGE ASSEZ TROUBLANT DANS LA NUIT DE DIMANCHE A LUNDI :

Alors que les cinéastes présentaient des films au fest-noz à Corn-er-Pont, près de Guern, des "individus" sont rentrés chez eux par la fenêtre en brisant un carreau et ont volé 50 Kg de livres, de revues, une caméra et du matériel audio-visuel. Surpris par quelqu'un qui dormait dans la maison, ils ont été contraints d'arrêter leur fouille.

Vu la nature des objets volés, les mobiles et l'origine du vol ne font aucun doute.

4 personnes inculpées : Un étudiant, un charpentier sur fer, un monteur-téléphone et un chauffeur d'engin ont été inculpés en vertu de la loi anti-casseur. Il ne leur est reproché aucune dégradation particulière, mais simplement d'avoir été trouvés sur les lieux. Procès lundi 18 juin.

2 à 300 manifestants partaient samedi à 15 heures du cours St-Pierre et défilaient dans le centre en distribuant des tracts. La dispersion se fait vers 17 h 30 place Royale.

De nombreux manifestants allaient en vélo. L'encombrement de la place et sa transformation en vélodrome n'étant pas du goût des forces de l'ordre, deux cars de C.R.S. intervenaient. Une quinzaine de policiers armés de matraques se déployaient et entreprenaient de dégager la place.

Un jeune cycliste, pris à partie en raison de ses cheveux longs tentait de s'échapper. Rejoint par les forces de l'ordre, il est jeté à terre et trainé par les cheveux par 2 d'entre eux sur plus de 20 mètres. Devant ces brutalités gratuites, une trentaine de passants s'interposaient. Sous leur pression, les policiers lâchent prise. La conspiration du silence et du commissaire de police rendent impossible l'identification des responsables. Des témoins se sont présentés spontanément malgré cela pour essayer de faire aboutir une plainte.

nouvelles brèves

Paris S.A. G. Nicol, dessinateur arbitrairement licencié a obtenu le paiement d'un mois de préavis aux Prud'hommes, mais sa réintégration/^{lui} a été refusée.

Angers : 2 objecteurs poursuivent leur grève de la faim depuis le 4 pour l'abrogation du "décret de Brégançon" et le droit à l'objection pour tout motif à tout moment.

Fougères : les ouvriers de Gaillard et Mignot sont en grève depuis le 14 mai. Mardi 12 ils ont retenu la direction une partie de la nuit. Un gala de soutien a eu lieu jeudi. Tous les 2 jours, les paysans des environs viennent leur apporter du lait.

Le Grand Fougeray : Pierre Ménager, paysan inculpé lors du dernier procès FLB, a été frappé par des policiers qui prétendaient l'arrêter. Il est néanmoins poursuivi pour "rébellion et coups à agent en service".

Séglieu (Mor-Bihan) : un commando d'agriculteurs détruit 7 hectares d'avoine appartenant au cumulard Toquin dans la nuit du 12. Toquin, boucher et marchand de bestiaux, a mis sa boucherie au nom de sa femme pour prétendre ne pas cumuler.

lu dans la presse

- Mercredi après-midi, à l'appel des sections locales CFDT, Enst privé, SNEC, CFDT - SPELC, une trentaine d'enseignants du secteur de Chateaubriant est allée occuper les couloirs de la Préfecture de Nantes pour protester contre les retards de salaires touchant les remplaçants qui doivent parfois attendre 6 mois avant de recevoir une rémunération, et les retards à verser les indemnités de conseil de classe.
- Condé/Vire : SICA Ouest lait et Union laitière Normande : reprise du travail après 8 jours de grève pour obtenir une amélioration des conditions de travail
- Bateliers : accord réalisé entre les pouvoirs publics et les syndicats des ateliers bateliers, après 4 semaines de conflit.
- Prisunic : après plusieurs semaines de grève, reprise du travail aux Prisunic, après avoir obtenu partiellement satisfaction. Recherche de nouvelles formes de lutte.
- Nantes : 180 marins du Port autonome reprennent le travail après plusieurs jours de grève.
- Projet de fusion BEGHIN-SAY : la CFDT s'interroge sur les garanties accordées aux travailleurs en matière d'emplois.
- dénoncé au cours du congrès CGT : CARNAUD : menace de chômage technique
 - arsenal d'Indret : sécurité emploi - problèmes salaires - diminution effectifs.
- Au cours de son travail, rue de la Métallurgie, Salgado Ramos, blessé à la tête et à la jambe a été hospitalisé.
- Un ouvrier, a été brûlé aux mains au cours de son travail, route de la Jonelière
- reprise partielle du travail à la Sécurité Sociale - Vannes : 70 % du personnel décide une grève de 24 H chaque Mercredi.

NANTES : 13 Juin, jugement d'un agriculteur de la Chapelle-sur-Erdre pour avoir offert l'hospitalité à un groupe de jeunes ouvriers de Munich.
(voir les raisons de cette affaire dans le numéro 38)

Le 13 Juin, l'affaire passe en premier devant le tribunal. 10 personnes étaient venues sur place, dont une partie de la Chapelle-sur-Erdre, pour apporter leur soutien à J. POTIRON.

Le Président de la FDSEA de l'époque, qui avait invité les jeunes ouvriers allemands, se présenta avec J. POTIRON et expliqua les raisons de cette invitation. Le juge répondit qu'il était favorable aux échanges actuels mais qu'il fallait respecter des règles car il y a de bons et de mauvais étrangers. Selon lui, cette affaire n'est pas grave, mais le respect de la loi est une affaire de principe. Seul, cependant J. POTIRON doit être poursuivi.

Le Procureur de la République a demandé l'application des peines prévues, sans aggravation.

Le jugement a été mis en délibéré jusqu'au 4 Juillet.

Le maire de la Chapelle/Erdre aurait dit que les jeunes allemands étaient suivis par les renseignements généraux et que la mairie avait été prévenue de leur arrivée à la Chapelle / Erdre.

THOUARE : Comme au XIX^e siècle ! Construction métallique rennaise et nantaise

La CMNR, petite entreprise de charpentes métalliques, emploie dans son atelier de Thouaré une bonne proportion de travailleurs intérimaires (une demi-douzaine sur la quinzaine des ouvriers de l'atelier)
(100 : atelier à Rennes + chantiers)

Deux remarques en passant :

- 1) pour embaucher 6 ou 7 intérimaires l'entreprise se fournit auprès d'au moins 3 boîtes de marchands de bonhommes. Ce qui est une façon de plus de diviser les gars travaillant à l'atelier.
- 2) Ces 3 boîtes de marchands d'hommes "offrent" à des gars habitant tous dans le même coin de Nantes 3 taux différents pour leurs primes de déplacement. Cela va de 15 F par jour à 35 F en passant par 20 F

La CMNR est une entreprise en pleine expansion. Située en milieu rural les conditions de travail y ressemblent plus à celles du XIX^e siècle qu'à celles qu'on trouve en ville maintenant :

- horaires de travail plus longs qu'ailleurs : 47 à 50 par semaine,
- on demande souvent aux ouvriers de faire des heures supplémentaires, le Samedi par exemple.
- alors que la production est organisée très anarchiquement, qu'on manque de matériel que la place, pour travailler, circuler, est limitée, bref, que le travail y est pénible, on exige des gars un rendement supérieur à celui qu'on trouve à Nantes.

Non content de cela, le Directeur croit pouvoir traiter les intérimaires qu'il emploie comme des gosses qu'on doit punir quand ils font des erreurs

Pour une légère maladresse et une erreur minime, le Directeur a voulu retenir une heure de paie sur la journée de travail fourni par un intérimaire.

Il semble que dans les petites entreprises rurales, on ne sait pas que le système des amendes a été aboli à la fin du XIX^e siècle par les luttes de la classe ouvrière.

En emmenant sa carte de pointage, le travailleur intérimaire a obtenu le paiement de sa journée complète par sa boîte de marchands d'hommes.

Association des Amitiés Franco-Chinoise
Comité de Nantes

le 16 juin 1973

Cher(e) Ami(e),

Dans le cadre de ses activités, qui ont pour but de mieux faire connaître la Chine Populaire et de renforcer l'amitié avec le peuple chinois, notre Association a organisé à plusieurs reprises projections de films, expositions, débats, portant sur de nombreux aspects de la vie en Chine.

Plusieurs amis ont souhaité voir abordé certaines questions de façon plus précise, notamment la Littérature et l'art.

C'est pour répondre à ce souhait que nous organisons sur ce thème une réunion-débat qu'animera Michèle Loi. Auteur de plusieurs ouvrages sur la Chine, traductrice de nombreux poèmes et oeuvres littéraires chinois, Michèle Loi a ramené de son voyage dans ce pays une connaissance très vivante et très concrète des conceptions et des réalisations chinoises en matière de littérature et d'art.

Comme toute chose en Chine, la littérature et l'art sont conçus pour servir les intérêts du peuple. Les artistes ont pris la société comme atelier, comme le dit Mao tsé-Toung, et traduisent dans leurs oeuvres la vie et les aspirations des ouvriers, des paysans dont l'activité, les luttes anciennes ou actuelles, les réalisations fournissent les thèmes des oeuvres littéraires et artistiques.

D'ailleurs, la littérature et l'art ne sont pas seulement le fait de spécialistes. Il suffit pour s'en rendre compte de feuilleter des revues telles que "la Chine en construction" ou "littérature chinoise": la plupart des poèmes, nouvelles, peintures, sont l'oeuvre d'ouvriers ou de paysans; de très nombreux ballets, pièces de théâtre, sont réalisés par des troupes d'usines, de communes populaires (villages), d'écoles.

C'est à la manière simple et vivante qu'elle emploie dans ses livres que Michèle Loi nous fera découvrir la littérature et l'art chinois et répondra à nos questions le Vendredi 22 juin à 20 H 30, (à la Fraternité, rue Amiral Duchaffault).


Nous y tiendrons à votre disposition les recueils de poèmes, nouvelles, revues littéraires...etc..., que nous recevons de Chine.

(Cette réunion est bien sûr largement ouverte et vous pouvez y venir avec vos amis intéressés par la question.)


Pour le comité A.F.C. de Nantes.

BOURGNEUF EN RETZ

44 - LOIRE ATLANTIQUE



SAMEDI 23 JUIN

Midi * Nantes - Bourgneuf à 
rendez-vous: place Viarme

16 h * Visite de la ferme
agrobiologique de
Mr. Clavier.
(La Charpenterie -
St. Hilaire-de-Chaleons)

* Exposition:
"Ecologie et Energie"
(salle de la mairie)
Librairie


Le soir * Projection de
diapositives
sur la destruc-
tion des sites.

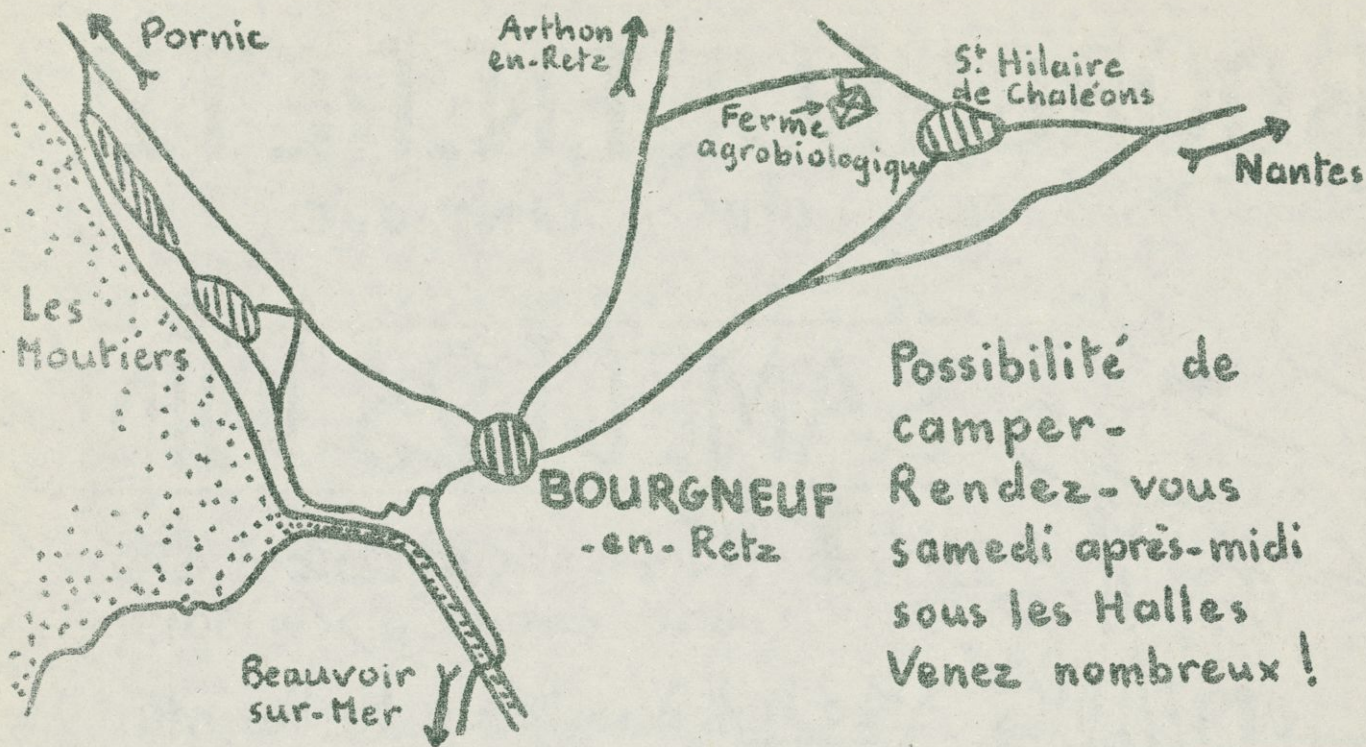
* Présentation et
vente de produits
biologiques.

et puis... on fera
la fête - Amenez
vos instruments!

DIMANCHE 24 JUIN

15 h - MARCHÉ
de protestation contre
l'immersion de déchets
radioactifs dans l'océan atlantique.





Possibilité de
camper -
Rendez-vous
samedi après-midi
sous les Halles
Venez nombreux !

la seule solution aux problèmes des déchets
radioactifs, c'est de ne pas en faire!

La France, l'Irlande, le Japon, le Portugal, la Suède, le Royaume Uni, la Belgique et les Pays-Bas font partie de l'Agence pour l'Energie Nucléaire.

Cette année, ce sont la Grande-Bretagne, la Belgique et les Pays-Bas qui vont immerger des déchets radioactifs dans l'océan atlantique.

- Belgique.....= 2 300 tonnes	} Soit une radioacti- vité de 13 000 curies
- Pays-Bas.....= 300-400 "	
- Royaume Uni..= 1 700 "	

C'est le Topaz, de Glasgow, qui doit faire la campagne de 1973. 1^{er} voyage : chargement à Zeebrugge (Belgique) le 25 juin et déchargement terminé vers le 10 juillet - Nouveau chargement à Sharpness (Angleterre) ou Ismuiden (Hollande) (en fonction des marées) et fin juillet, début août, fin de l'opération 1973.

mais... après Bourgneuf ça continue.
Informez-vous !

Imp. Spé. - Survivre et Vivre Nantes -
Auffret M. - Ecole Publique - le Pallet - 44330 VALLET

Soutien Financier : Henry M. CCP 24-29-80 Nantes * Correspondance :

LES CENTRES SOCIAUX, C'EST VOTRE ARGENT :

Un Centre Social est un investissement public à partir de l'argent des contribuables.

Il est à la disposition des gens du quartier.

D'une manière ou d'une autre, il fonctionne avec des subventions, de fonds publics alimentés par votre propre argent, prélevés directement sur vos loyers ou indirectement sur vos impôts et vos charges salariales.

LE CENTRE SOCIAL : C'EST L'AFFAIRE DE CHAQUE QUARTIER :

Vous avez des droits sur l'utilisation de votre centre social.

Or, les nouveaux statuts de l'Office des Centres Sociaux font disparaître définitivement l'autonomie de chaque centre pour centraliser les décisions dans un Conseil d'Administration tout puissant...

Les preuves :

- à la Boissière, on refuse aux femmes une information sur la contraception.

à Paris-14^e arrondissement, on refuse aux femmes de l'Union Française de la Femme de faire figurer le nom de leur association dans l'organisation de la Bourse aux vêtements.

- à Malakoff, on refuse aux femmes de l'U. F. F. de faire figurer le nom de leur association dans l'organisation de la Bourse aux vêtements.

E. T. C... Car il y a aussi tous les faits que vous connaissez déjà...

QUI DOIT DECIDER ? QUI DOIT ECOUTER L'AUTRE ?

Est-ce la C. A. F. ou la Mairie (Office des centres sociaux) qui, par l'intermédiaire de leurs services, se disent être parfaitement au courant de tous les besoins de tous les quartiers et décident pour eux de ce dont ils ont besoin ?

ou bien

Est-ce les habitants des quartiers qui, vivant quotidiennement leurs problèmes, doivent se faire entendre et décider ?

???????

UN CENTRE SOCIAL ? CE N'EST PAS : Club de photo + club de danse + club de... etc..

C'EST UNE MAISON OUVERTE SUR LA REALITE DU QUARTIER, ET SUR TOUS LES PROBLEMES...

Une maison où l'on peut se rencontrer à travers ces activités pour échanger des points de vue et organiser à partir de là notre vie collective.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be clearly documented and verified. This process is essential for ensuring the integrity and reliability of the financial data.

In the second section, the author details the various methods used to collect and analyze data. These methods include direct observation, interviews, and the use of specialized software tools. Each method is described in detail, highlighting its strengths and potential limitations.

The third part of the document focuses on the results of the data collection process. It presents a series of tables and graphs that illustrate the trends and patterns observed in the data. The analysis shows that there is a significant correlation between the variables being studied, which supports the initial hypothesis.

Finally, the document concludes with a summary of the findings and their implications. It suggests that the results have important implications for the field of study and provides recommendations for further research. The author expresses confidence in the validity of the findings and hopes that they will contribute to a better understanding of the subject matter.